



2CA

*SARL au capital de 739 000 €
Siège social : 648 Chemin de Perratier
83890 BESSE SUR ISSOLE
En cours d'immatriculation au RCS DRAGUIGNAN*

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

SUR LES APPORTS EFFECTUES

Par Monsieur Christian CHENU

**DES TITRES DETENUS DE LA SOCIETE
FINANCIERE DSC**

AU PROFIT DE LA SOCIETE 2CA

Madame Angèle BUSTELO, conjoint commun en biens de Monsieur Christian CHENU, apporteur de deniers provenant de la communauté, a déclaré ne pas vouloir être personnellement associée et a renoncé pour l'avenir à revendiquer cette qualité, la qualité d'associé devant être reconnue à son conjoint pour la totalité des parts souscrites.

L'apporteur déclare :

- Que les 1 200 parts sociales apportées représentant 50% du capital social émis par la Société FINANCIERE DSC, sont entièrement libérées et libres de toute sûreté, droit de tiers ou restriction à sa libre cessibilité ;
- Qu'il est l'unique propriétaire des parts sociales apportées ;
- Qu'il a informé la société 2CA de tous les risques existants ou éventuels relatifs aux parts sociales apportées ;
- Qu'il dispose de tous les pouvoirs requis, a obtenu toutes les autorisations nécessaires et a engagé toutes les actions nécessaires pour transférer les parts sociales apportées.

Le bénéficiaire : SARL 2CA

La Société 2CA est une société à responsabilité limitée au capital de 739 000 €, dont le siège social est situé 648 Chemin de Perratier – 83890 BESSE SUR ISSOLE, en cours d'immatriculation au RCS de DRAGUIGNAN, représentée par Monsieur Christian CHENU en qualité de gérant.

Elle a pour objet, en France et à l'international :

- La prise d'intérêt, la gestion, le contrôle et le conseil sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toute valeur mobilière, action obligation, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprise constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit,
- L'acquisition, la gestion de toutes valeurs mobilières et de tous droits sociaux dans toute société en France et à l'étranger,
- La prise de tous intérêts et participations par tous moyens dans toute société ou entreprises existantes ou à créer,
- La gestion administrative, financière et commerciale en France ou à l'étranger, de toute société ou entreprise dans lesquelles une participation est détenue,

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou

établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Description de l'apport et des méthodes d'évaluation utilisées

Monsieur Christian CHENU apporte à la Société 2CA en cours de formation les biens ci-après désignés et évalués comme suit :

1. Biens apportés

La pleine propriété, libre de toute charge, de 1 200 parts sociales sur les 2 400 parts sociales composant le capital de la Société FINANCIERE DSC, société à responsabilité limitée au capital de 216 000 €, domiciliée Quartier Pierrefeu Nord – 83890 BESSE SUR ISSOLE, immatriculée au RCS de DRAGUIGNAN sous le numéro 444 500 995, représentée par ses cogérants, Monsieur Christian CHENU et Monsieur Filipe DA SILVA.

Cet apport est réalisé à titre pur et simple.

L'apport des droits sociaux de la Société FINANCIERE DSC, net de tout passif, est fait sous les garanties ordinaires et de droit en la matière.

2. Evaluation

La valeur retenue de l'apport s'élève à 739 000 € pour l'apport en pleine propriété et libre de toute charge des 1 200 parts sociales de la société FINANCIERE DSC.

L'évaluation des parts sociales s'élève à 739 000 €, soit 615.83 € par part sociale.

Cette valorisation s'appuie sur une méthode patrimoniale pour la société FINANCIERE DSC et une approche multicritère pour les sociétés filiales détenues à 100 %.

- Cuers Auto
- Gess Auto Services

Rémunération de l'apport

En contrepartie de l'apport ci-dessus désigné évalué à 739 000 €, il sera attribué 739 000 parts sociales de la société 2CA d'une valeur nominale de 1 € chacune, émises au pair, au profit de Monsieur Christian CHENU pour l'attribution de 1 200 parts sociales.

Diligences et appréciation de la valeur de l'apport

Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimés nécessaires, selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Dans ce cadre, nous avons notamment :

- Rencontré les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du projet du traité d'apport ;
- Vérifié la pleine propriété des titres apportés ;
- Consulté les documents juridiques et financiers mis à notre disposition concernant la vie sociale de la société dont les titres sont apportés ;
- Nous nous sommes assurés que les comptes de la Société FINANCIERE DSC, pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, ont été approuvés par l'Assemblée Générale du 6 Juin 2025 ;
- Examiné les approches d'évaluation mises en œuvre par les parties.

Appréciation des méthodes de valorisation des apports et de sa conformité à la réglementation comptable

L'apport porte sur 50 % des parts sociales de la Société FINANCIERE DSC.

La valeur de l'apport a été évaluée selon une méthode patrimoniale à savoir :

- Valeur des capitaux propres au 31 décembre 2024 soit 528 k€
- Plus-value latente sur les titres détenus pour les deux filiales soit 950 k€

Soit une valorisation de 100 % des titres de la société FINANCIERE DSC de 1 478 k€.

Les deux sociétés filiales ont été évaluées sur la base de méthode multicritères à savoir :

- Une méthode patrimoniale retraitée des valeurs incorporelles et engagements hors bilan,
- De la moyenne de six méthodes basées sur la rentabilité après prise en compte de certains retraitements, à savoir :
 - Capitalisation du bénéfice moyen,
 - Capitalisation de l'EBE corrigé, de la CAF moyenne,

- Capitalisation de la CAF + trésorerie excédentaire,
- Méthode fiscale.

Il ressort de ces méthodes les évaluations suivantes :

- Cuers Auto : évaluation entre 884 k€ et 638 k€, valeur retenue 761 k€
- Gess Auto Services : évaluation entre 664 k€ et 533 k€, valeur retenue 599 k€

Nous avons effectué des contrôles d'évaluation en retenant des approches patrimoniales, de rentabilité et prévisionnelles en tenant compte de la spécificité de la société et des sociétés filiales.

Nous avons analysé les méthodes d'évaluation retenues pour évaluer l'apport et analysé leur conformité à la réglementation comptable.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur l'évaluation faite dans le contrat d'apport.

Conclusion

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant à une valeur globale de 739 000 €, pour l'apport en nature de 50 % des titres de la société FINANCIERE DSC, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal aux actions créées de la Société bénéficiaire et attribuées à l'apporteur en rémunération de son apport en nature.

Aucun avantage particulier n'étant stipulé cela n'appelle pas d'observation de notre part.

Fait à Hyères, le 16 Décembre 2025

AUDIT CONSULTING
Représentée par **Patrick PEROCESCHI**

Commissaire aux Apports

